

Décision du 1^{er} mai 2021

Le président du tribunal administratif de Rouen,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment son article L. 441-2-3-1 ;

VU le code de justice administrative, notamment ses articles R. 778-3, R. 778-4 et R. 778-8 ;

VU le décret du 6 avril 2021 du Président de la République, nommant Monsieur Jérôme BERTHET-FOUQUÉ, président du tribunal administratif de Rouen, à compter du 1^{er} mai 2021 ;

DECIDE:

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} mai 2021, est désigné pour statuer sur les recours présentés en matière de droit au logement opposable :

M. Frédéric CHEYLAN, vice-président.

Article 2 : La présente décision sera affichée dans les locaux du tribunal administratif et sur le site Internet de la juridiction.

Fait à Rouen, le 1^{er} mai 2021,



Jérôme BERTHET-FOUQUÉ

